Accusé de réception en préfecture
013-241300276-20150924-2015_B378-DE
Date de télétransmission : 30/09/2015
Date de réception préfecture : 30/09/2015

communauté du PAYS D'AIX

ACTE RENDU EXECUTOIRE PAR APPLICATION DES FORMALITES DE TELE-TRANSMISSION AU CONTROLE DE LEGALITE

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PREFECTURE DES BOUCHES-DU-RHONE

communauté du PAYS D'AIX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 24 SEPTEMBRE 2015
PRESIDENCE DE MADAME MARYSE JOISSAINS MASINI

2015_B378

OBJET : Institution - Attribution d'un mandat spécial à Monsieur Guy BARRET et Monsieur Alexandre GALLESE pour leur participation aux rencontres nationales du transport public organisées par le GART et l'UTP, le 30 septembre 2015 à Lyon

---

Le 24 septembre 2015, le Bureau de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire au Gymnase de Rognes, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 18 septembre 2015, conformément à l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales

Etaient Présents :
JOISSAINS MASINI Maryse, président – ALBERT Guy, membre du bureau, Jouques – AMIEL Michel, vice-président, Les Pennes-Mirabeau – ARDHUIN Philippe, membre du bureau, Simiane-Collongue - BARRET Guy, membre du bureau, Coudoux – BOULAN Michel, membre du bureau, Châteauneuf-le-Rouge – BRAMOULLÉ Gérard, vice-président, Aix-en-Provence - BURLE Christian, membre du bureau, Peynier – CESARI Martine, membre du bureau, Saint-Estève-Janson – CHARRIN Philippe, membre du bureau, Vauvenargues – CORNO Jean-François, membre du bureau, Rognes – CRISTIANI Georges, vice-président, Mimet – DAGORNE Robert, vice-président, Eguilles – de SAINTDO Philippe, membre du bureau, Aix-en-Provence – DELAVET Christian, membre du bureau, Saint-Antonin-sur-Bayon – FABRE-AUBRESPY Hervé, vice-président, Cabriès – FERAUD Jean-Claude, vice-président, Trets - GALLESE Alexandre, vice-président, Aix-en-Provence - GERARD Jacky, vice-président, Saint-Cannat – GROSSI Jean-Christophe, membre du bureau, Aix-en-Provence - GUINIERI Frédéric, membre du bureau, Puyloubier – JOISSAINS Sophie, membre du bureau, Aix-en-Provence - LAGIER Robert, membre du bureau, Meyreuil - LEGIER Michel, membre du bureau, Le Tholonet – LHEN Hélène, vice-président, Fuveau – MANCEL Joël, membre du bureau, Beaurecueil – MARTIN Régis, membre du bureau, Saint-Marc-Jaumegarde - PELLENC Roger, vice-président, Pertuis – RAMOND Bernard, vice-président, Lambesc – SERRUS Jean-Pierre, membre du bureau, La Roque d'Anthéron - TALASSINOS Luc, membre du bureau, Gréasque

Excusé(e)s avec pouvoir :
FREGEAC Olivier, membre du bureau, Peyrolles-en-Provence donne pouvoir à GALLESE Alexandre - JOUVE Mireille, membre du bureau, Meyrargues, donne pouvoir à ALBERT Guy - PIZOT Roger, membre du bureau, Saint-Paul-lez-Durance, donne pouvoir à JOISSAINS MASINI Maryse

Excusé(e)s :
CANAL Jean-Louis, membre du bureau, Rousset – CHARDON Robert, vice-président, Venelles – CIOT Jean-David, membre du bureau, Le Puy-Sainte-Réparade – FILIPPI Claude, membre du bureau, Ventabren – GACHON Loïc, vice-président, Vitrolles - MALLIE Richard, vice-président, Bouc-Bel-Air

Monsieur Gérard BRAMOULLÉ donne lecture du rapport ci-joint.

communauté du
PAYS D'AIX

DGA Mobilité et Infrastructures de Transports
MM

01_05

BUREAU DU 24 SEPTEMBRE 2015

Rapporteur : Madame le Président

Thématique : Institution

Objet : Attribution d'un mandat spécial à Monsieur Guy BARRET et Monsieur Alexandre GALLESE pour leur participation aux rencontres nationales du transport public organisées par le GART et l'UTP, le 30 septembre 2015 à Lyon
Décision du Bureau

Mes Chers Collègues,

Monsieur Guy BARRET délégué à l'organisation des transports et coordination de la mobilité et **Monsieur Alexandre GALLESE** délégué aux infrastructures de transports du réseau Aix-en-Bus sont conviés à participer aux rencontres nationales du transport public organisées par le GART et l'UTP.

Ainsi il est proposé d'accorder un mandat spécial aux élus précités pour leur participation à cet événement.

Exposé des motifs :

En application de l'article L.5211-10 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil de communauté a, par délibération N°2014_A088 du Conseil communautaire du 22 mai 2014, modifiée, délégué au Bureau ses attributions pour accorder l'exercice d'un mandat spécial dans l'intérêt de la Communauté du Pays d'Aix.

Ainsi, conformément à l'article L.2123-18 du Code général des collectivités territoriales et à la délibération précitée, le Bureau communautaire doit accorder un mandat spécial aux élus concernés pour permettre la prise en charge des frais afférents à la mission qu'ils accomplissent.

A titre de rappel, les missions effectuées par les élus communautaires, dans ce cadre, doivent présenter un caractère exceptionnel et temporaire.

Les missions doivent répondre à une opération déterminée de façon précise et entraîner des déplacements inhabituels et indispensables.

L'optimisation des ressources sera au cœur de l'édition Lyonnaise des Rencontres nationales du transport public. Confrontés à la fragilité d'un modèle économique susceptible d'altérer l'offre et à la nécessité de proposer un service de qualité, les autorités organisatrices du transport public et les opérateurs doivent aujourd'hui relever un défi complexe. le GART et l'UTP organisent actuellement une grande consultation nationale sur ce thème afin d'en dégager des pistes pour l'avenir et proposer un service public moderne et pérenne. Cette démarche commune aboutira à des recommandations partagées. Le fruit de ce travail sera livré en avant-première à Lyon pour être débattu lors des deux séances plénières.

Les élus précités sont conviés aux rencontres nationales du transport public organisées par le GART et l'UTP, le 30 septembre à Lyon.

Ainsi, il est proposé d'accorder un mandat spécial à Monsieur Guy BARRET et Monsieur Alexandre GALLESE pour leur participation aux rencontres nationales du transport public organisées par le GART et l'UTP, le 30 septembre à Lyon.

Visas :

VU l'exposé des motifs ;

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2123-18 et L.5211-10 ;

VU le décret n°2006-781 du 3 juillet 2006 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels civils de l'Etat ;

VU la délibération n°2014_A088 du Conseil communautaire du 22 mai 2014, modifiée, déléguant une partie des attributions du Conseil au Bureau et notamment d'accorder l'exercice d'un mandat spécial dans l'intérêt de la Communauté;

Vu l'avis de la Commission Aménagement de l'espace et mobilité en date du 10 septembre 2015

Dispositif :

Au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **ACCORDE** un mandat spécial à Monsieur Guy BARRET et à Monsieur Alexandre GALLESE pour participer aux rencontres nationales du transport public le 30 septembre à Lyon ;

- **AUTORISER** pour l'exécution d'un présent mandat spécial le remboursement en fonction des frais réellement payés, sur présentation des pièces justificatives ;

- **AUTORISER** Madame le Président, ou son représentant, à signer tous les documents et à prendre toutes décisions concernant ce dossier ;

2015_B378

OBJET : Institution - Attribution d'un mandat spécial à Monsieur Guy BARRET et Monsieur Alexandre GALLESE pour leur participation aux rencontres nationales du transport public organisées par le GART et l'UTP, le 30 septembre 2015 à Lyon

---

VU la délibération n°2014_A088 du 22 mai 2014 modifiée, portant délégation d'attributions au Bureau ;

Après en avoir délibéré, le Bureau de la Communauté du Pays d'Aix adopte à l'unanimité le rapport qui précède et le transforme en délibération.

Le Président de la Communauté du Pays d'Aix
Maryse JOISSAINS MASINI

29 SEP. 2015